

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

➤ **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Etablissement : Collège Paul Portier

Adresse : 2 rue du Quatorze Juillet – 10110 BAR SUR SEINE

Représenté par son Chef d'établissement, monsieur Franck Sébire,

Contact établissement : M. Jean Prudhomme, Adjoint-gestionnaire

Courriel : int.0100005b@ac-reims.fr

➤ **COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

M. Sébastien Bonnes, Agent Comptable

Lycée polyvalent Les Lombards, 12 avenue des Lombards – 10000 TROYES

➤ **OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet la réalisation d'un séjour en Italie, du 20 au 25 mars 2023, ou du 27 mars au 1^{er} avril 2023.

Le prestataire assurera pour chaque lot le transport, l'hébergement, l'accès aux différents sites visités conformément aux programmes joints en annexes.

Le prestataire présentera pour chaque lot une offre de prix pondérée pour un groupe d'élèves et accompagnateurs dont l'effectif est variable. La liste complète et définitive des élèves participants sera communiquée le 30 novembre 2022 au plus tard.

➤ **DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

▪ Le transport

L'offre soumise comprendra le transport aller et retour et les déplacements nécessaires sur les lieux du séjour. Les frais de péage, de parking ou toute autre dépense liée au transport dans le pays visité devront être compris dans l'offre soumise.

▪ L'hébergement

Les élèves seront hébergés dans des familles d'accueil et nourris par elles.

▪ Les repas

Tous les repas seront inclus dans l'offre soumise. **Aucun moyen de paiement de quelque nature que ce soit (espèces, chèques ou carte bancaire) ne peut être remis aux accompagnateurs pour régler les repas.** Les élèves pourront emporter un pique-nique le 1^{er} jour selon l'heure de départ. Cela devra être clairement précisé dans l'offre soumise.

▪ Les visites

Le prestataire assurera les réservations et l'accès à tous les sites visités qui figurent dans les programmes joints. Les éventuelles entrées seront incluses dans le tarif global de la prestation. **Aucun moyen de paiement de quelque nature que ce soit (espèces, chèques ou carte bancaire) ne peut être remis aux accompagnateurs pour régler les entrées aux sites ou aux musées visités.**

Si l'une des visites ne pouvait être réglée directement par le prestataire, il devra clairement le préciser dans l'offre afin qu'une régie d'avance soit mise en place par le collège pour que le professeur puisse régler directement sur place.

▪ Les assurances

L'offre comprendra une assurance annulation groupe et individuelle jusqu'au jour du départ. Le tarif figurera explicitement dans l'offre.

▪ Autre

Tout offre incluant la possibilité pour les accompagnateurs de disposer d'une somme d'argent en liquide ou par carte bancaire pour faire face à des menues dépenses durant le séjour sera systématiquement rejetée.

➤ **LISTE DES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION :**

- Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières.
- Annexe 1 / Italie, constituant le détail du programme et des activités souhaités et précisant les effectifs, le mode de transport et d'hébergement.

➤ **CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :**

Le marché sera attribué en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 40%
- Qualité du programme et des conditions d'hébergement et de restauration : 40%
- Conditions générales et particulières de l'offre : 20%.

L'établissement se réserve le droit de déclarer le marché infructueux au regard de la qualité des offres reçues, de tarifs trop élevés ou suite à une décision d'annulation du voyage.

➤ **PAIEMENT :**

Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif.

Si le prestataire souhaite que le collège lui verse un ou plusieurs acomptes, il le stipulera explicitement dans son offre en proposant un échéancier précis.

Le premier acompte ne pourra être versé avant le 14 décembre.

➤ **DEPOT DE CANDIDATURE :**

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir **avant le 24 juin 2022 à midi**. Toute candidature reçue au-delà de cette date sera rejetée. Le candidat s'engage à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement, visites...) jusqu'à la date de signature du contrat.

Aucun contrat ne pourra toutefois être signé avant que l'acte du Conseil d'administration autorisant le chef d'établissement à le faire ne soit exécutoire, soit le 6 décembre 2022.

Le dossier de candidature comprendra :

- Le présent avis valant cahier des charges signé par le candidat. La signature du candidat vaut acceptation des conditions du marché. L'absence de ce document signé est un motif de rejet de la candidature.
- Une proposition de contrat précisant les prestations proposées et leurs coûts.
- Tout autre document jugé utile par le candidat.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur candidature au collège uniquement par voie dématérialisée via la plateforme AJJ.

Signature et cachet du soumissionnaire :